

Séance du 16 Avril 1932

1

Le samedi neuf cent trente-deux et le seize avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montréjeau s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger de Sassus, maire.

Étaient présents : MM. Bouché, Birabaut, Savin, Dasque, Dorbessan, Rouquairol, Azun, Beyret, Suberbielle, Sadire, Bondournet, Marpoué.

Absents : Dor, Claverie, Courmet, Lychenne, Blanchard, Marnigot.

Monsieur le Maire communique au Conseil l'analyse des eaux de la Fontaine des Trois Cannelles qui a été faite par le Docteur Rissal, professeur à la faculté de Toulouse. Le rapport concluant que ces eaux sont contaminées, l'Inspecteur d'Hygiène de la Préfecture s'est rendu lui-même sur les lieux. Il résulte de sa visite que cette source doit être fermée immédiatement.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette mesure.

Pour ce qui concerne les travaux entrepris au Navatès dans le but de chercher une nappe d'eau importante, le surcuisin a été rappelé sur les lieux. Il s'est montré de nouveau très catégorique affirmant qu'on se trouvait sur la bonne voie. Dans ces conditions, et bien qu'on se trouve déjà à une profondeur de 20 à 22 mètres environ, il est décidé qu'on doit continuer les travaux.

Monsieur le Maire rend compte de la visite de l'Inspecteur Primaire et du Directeur de l'École de Montréjeau qui, en plein accord avec la Commission d'Hygiène, réclament l'achat des Immeubles dont il a été discuté dans des séances antérieures : immeubles destinés à l'agrandissement de l'École.

Comme les années précédentes, le Conseil vote une subvention de 50 francs destinée à la Caisse des Mutilés du Travail.

Au nom de la Société des Boulistes Montréjeaulais, récemment fondée, M. Daval adresse au Conseil une lettre où il lui demande l'autorisation de pouvoir disposer d'un emplacement sur le Boulevard Bertrand de Sassus où la Société pourra se livrer à son sport favori.

M. Daval est autorisé à aménager pour un jeu de Boules sur le Boulevard Bertrand de Sassus un terrain de vingt-cinq mètres de long



Fermeture de la Fontaine
des Trois Cannelles

Continuation des travaux
de prospection d'eau
au Navatès

Immeubles p^r l'agrandisse-
ment de l'École

Subvention aux Mutilés
du Travail

Autorisation à
M. Daval
p^r un jeu de boules

sur huit mètres de large qu'il pourra démarquer au moyen d'une ligne faite avec de la chaux.

En aucun cas il ne pourra clore ce terrain.

Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable: la Commune pouvant en disposer à tout moment et sans préavis d'aucune sorte.

renouvellement de la subvention
au Courrier Postal

L'Administration des Postes et Téléphones demande le renouvellement de la subvention destinée au Courrier Postal, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, accorde encore, pour l'année 1932, une subvention de 500 francs.

Maison de Mazères
location

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande du sieur Ovrède Jean Marie, cultivateur à Mazères, de louer la Maison et le local, autrefois à usage de Moulin, situés à Mazères et appartenant à la commune.

Sous suivant bail du 11 avril 1925, approuvé par Monsieur le Préfet le 5 Mai suivant, à un sieur Folo François, ces bâtiments ont été délaissés par le locataire.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte la nouvelle location qui se présente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le sieur Ovrède comme locataire et autorise Monsieur le Maire à signer un bail d'un an, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une redevance annuelle de cinq cents francs.

Approbation préfectorale
du 14 octobre 1932

La séance publique est levée.

Réuni en comité secret, le Conseil Municipal

admet:

Assistance aux vieillards
V^o Dorbessan née Ducas
V^o Delort Mariannec née Reuler
Saugé Edouard
Giron Josephine

1. ~~ling A Rouquairel~~
~~A Bourmeil~~
C. Azur
C. Buisson
P. Dague
E. Leduc
M. Leduc
Rogé de launay